

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 28 avril 2022

# Communiqué de presse

## Assainissement complémentaire des zones sableuses au nord de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol

**L'excavation des déchets et l'assainissement de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol ont été terminés en 2016. Le site a été remblayé en 2018 et remis en état en 2019. Conformément aux demandes des autorités cantonales, certains secteurs en bordure de l'ancienne décharge ont fait l'objet d'investigations supplémentaires. Les résultats de ces examens démontrent qu'un assainissement complémentaire de trois zones sableuses est nécessaire. Une réalisation des travaux est prévue en 2023.**

En juin 2017, l'Office de l'environnement a confirmé que les objectifs d'assainissement pour l'ancienne décharge industrielle de Bonfol étaient atteints. En revanche, trois zones sableuses, localement limitées et situées en dehors du site, devaient encore faire l'objet d'une évaluation détaillée. Ces zones sableuses sont isolées de la surface sous plusieurs mètres d'argile et aucun impact n'est aujourd'hui constaté sur les eaux souterraines et les eaux de surface. Afin de maintenir cet état stable, les eaux qui proviennent de ces zones sableuses sont actuellement captées et traitées de manière continue.

### Investigations des zones sableuses

Depuis octobre 2020, l'industrie chimique bâloise (bci) a engagé des investigations en vue de récolter des informations complémentaires. Deux campagnes de forages et de sondages à la pelle mécanique ont permis d'obtenir les connaissances nécessaires quant à la répartition des polluants et leurs quantités. En septembre 2021, bci a transmis ses résultats préliminaires à l'Office de l'environnement (ENV), sous la forme d'une analyse de risques et en application de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

Avec l'appui d'un expert extérieur, l'Office de l'environnement a validé le rapport complet daté du 3 janvier 2022 avec les conclusions suivantes :

- La source de pollution est maintenant définie de façon suffisamment précise pour pouvoir modéliser l'impact sur les biens à protéger.
- Aucun impact n'est attendu à court terme. Cependant les eaux contaminées, avec l'arrêt de leur captage, pourraient atteindre après un certain temps les eaux de surfaces et les polluer.
- Un assainissement complémentaire des zones sableuses n'est pas urgent, mais nécessaire selon l'OSites.

### Méthode d'assainissement des zones sableuses

L'industrie chimique bâloise a fait évaluer par des experts indépendants les différentes méthodes de décontamination. Les seules variantes envisageables pour ces zones sableuses sont le traitement thermique sur place ou l'excavation avec élimination dans des fours adaptés.

Actuellement, les méthodes d'assainissement sont en cours d'évaluation par les autorités. Des compléments d'information sont encore attendus afin d'être en mesure d'approuver définitivement la méthode optimale de traitement. Un projet d'assainissement sera alors élaboré par bci. Il devra être validé par les autorités sous forme d'une décision. Il est prévu de réaliser les travaux d'assainissement en 2023. À noter que cet assainissement n'aurait pas d'impact sur le réaménagement du site en cours de planification (devenir du mur encore présent), les deux zones étant clairement séparées.

*Personnes de contact :*

- *Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02 ;*
- *Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 46 ;*
- *Michael Fischer, directeur bci Betriebs-AG, tél. 079 699 76 14.*

*Source : © bci Betriebs-AG – l'assainissement complémentaire doit permettre de protéger les eaux de la pollution*

